

LA JUSTICE ORDONNE LE DÉSAMOUR

LE 25 AOÛT 2011 RENAUD DE CHAZOURNES

Après avoir essuyé un revers avec son système de reconnaissance faciale, nouveaux déboires pour Facebook en Allemagne. Le Land du Schleswig-Holstein interdit le bouton "J'aime" et donne un mois aux sites internet pour couper les ponts avec le réseau social. Au nom de la liberté individuelle.

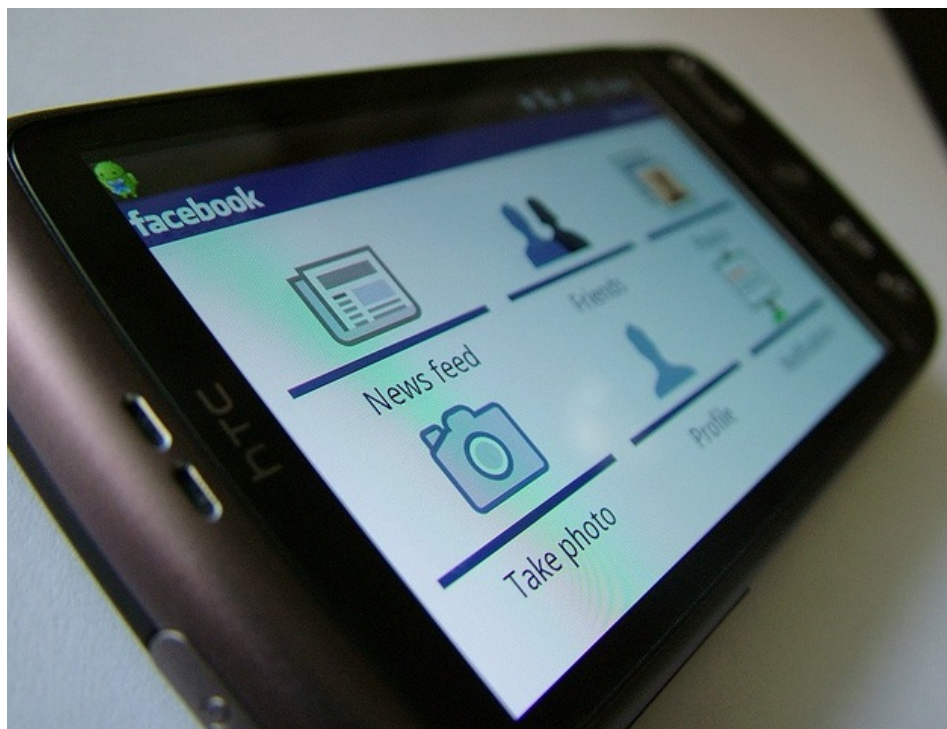
Tous les sites hébergés dans le Land du Schleswig-Holstein sont conviés à couper leurs liens avec Facebook et à supprimer d'ici la fin septembre les boutons "J'aime" permettant de donner son avis. Ainsi en a décidé le Centre Indépendant pour la Protection de la Vie Privée (ULD), une commission du Land de Schleswig-Holstein.

Une attaque frontale contre Facebook, et plus précisément contre la fonction "J'aime" ("Gefällt mir") qui permet de "tracer tous les clics sur un site web, de savoir combien de temps j'y suis connecté et ce qui m'intéresse", explique Thilo Weichert, membre de l'autorité locale allemande. Selon l'ULD, il s'agit d'une manipulation violant la loi allemande sur le respect de la vie privée. A ce titre, les sites qui n'auront pas coupé les ponts avec Facebook à la fin du mois prochain seront passibles d'une amende pouvant atteindre 50.000 euros.

Cure de désintox

Ceci d'autant plus que, par le biais des sites qui ont un compte Facebook, l'adresse IP des internautes serait récupérée insidieusement par le réseau social américain. Ils seraient ainsi pris au piège sans même s'être inscrit sur Facebook. Des données qui sont officiellement utilisées uniquement à des fins commerciales.

Mais sans attendre, les autorités allemandes conseillent aux internautes allemands accros à Facebook de s'imposer une cure de désintoxication en s'abstenant de cliquer sur le pouce levé.



Le réseau social se défend en promettant que toutes les données personnelles collectées sont effacées 90 jours après avoir été collectées. Cette virginité virtuelle retrouvée tous les trois mois serait suffisante pour être conforme à la législation européenne.

Mais ce coup de semonce du Land de Schleswig-Holstein fait suite à celui du Land de Hambourg, preuve que l'étau se resserre en Allemagne sur les pratiques de Facebook. Le chargé de la protection des données du Land allemand de Hambourg, Johannes Caspar, avait estimé début août que la reconnaissance faciale récemment ajoutée par Facebook est illégale car contraire à la législation européenne et allemande sur la protection des

données.

Ceci d'autant plus qu'elle se fait sans le consentement préalable de l'internaute, ce dernier pouvant seulement demander la suppression des données préalablement collectées.

Google également sous surveillance

La fonction permet une reconnaissance automatisée de photos de personnes auparavant identifiées. Pour le représentant du Land de Hambourg ce procédé permettant l'identification de personnes (données biométriques) représente une atteinte grave à la liberté individuelle.

C'est également en Allemagne que Google est, lui aussi, mis sous haute surveillance par les pouvoirs publics et les internautes. Son service "Street view" de visualisation des rues, immeubles et autres lieux publics n'est plus actualisé depuis avril. Les voitures équipées de caméras gyroscopiques qui sillonnaient les rues des villes étaient souvent la cible de cailloux, bouteilles, cannettes ou autres projectiles divers.

Google avait par ailleurs été contraint de flouter non seulement les personnes, mais également des bâtiments. Le gouvernement fédéral a ainsi rédigé un formulaire type, à télécharger et à envoyer à Google, pour empêcher la publication de la photographie de son immeuble ou de sa maison.


Pour ceux qui ont connu, à l'Est, la Stasi, Facebook et Google rappelleraient-ils trop de mauvais souvenirs?

—

Publié initialement sur **MyEurop** sous le titre **Les Allemands et Facebook: je t'aime, moi non plus**

Illustration Flickr  **Denis Dervisevic** et    **babyben**

RAVAGED

le 25 août 2011 - 15:43  SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ils ont parfaitement raison, c'est un gouvernement responsable, qui veille au respect de la vie privée et à la confidentialité de ses citoyens, loin de la surveillance que nous connaissons ici en France. Il est temps que l'état prenne ses responsabilités sur ce sujet, facebook a plus de photos d'individus qu'aucun état n'aurait osé rêver, les gens peuvent être naïfs, mais pas nos gouvernements.

VOUS AIMEZ



0

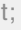
VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

AN391

le 25 août 2011 - 21:04  SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonne décision, les hystériques moutonesques, puritains, bien sous tout rapport, et chiants à mourir des réseaux sociaux glorifiant la possibilité, devraient considérer un peu plus le charbon

VOUS AIMEZ



0


VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

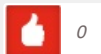
PALPA

le 26 août 2011 - 19:27  SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je suis très content de voir que les allemands font ce qu'on aurait déjà du faire chez nous. Mais en France, on a coupé les ... de la CNIL...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE